

Politique de réservation

Heure d'arrivée 16h00 | Heure de départ 11h00

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Article 1 : Le propriétaire s'engage à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Article 2 : Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le Propriétaire aura reçu du client un acompte non remboursable avec un minimum d'une nuitée par chambre. Le paiement de cet acompte équivaut à l'acceptation des conditions générales.

Article 3 : Règlement du solde : Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire. Le règlement peut se faire par chèque français, virement bancaires ou en espèces. Les frais bancaires sont à la charge des clients.

Article 4 : Annulation par le client : En raison de la petite taille de notre maison d'hôtes, toute annulation nous affecte de manière significative.

a) Dans tous les cas l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix du séjour.

b) Si l'annulation intervient moins de 72 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire et la totalité du séjour est à devoir moins les nuits ayant pu être relouée.

c/ Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début de séjour, et n'ayant pas prévenu de son retard, le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire et la totalité du séjour est à devoir.

d/ En cas de séjour écourté par rapport à la réservation initialement prévu, le prix correspondant au coût de l'hébergement initialement prévu reste intégralement acquis au propriétaire.

e/ En cas d'une annulation après l'arrivée, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire. En cas de longs séjours, nous vous recommandons de contracter une assurance annulation

Article 5 : Annulation par le propriétaire : Lorsque, avant le début du séjour, le propriétaire annule le séjour, il doit informer le client et s'assurer que le message a bien été reçu par le client. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 6 : Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le site. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Article 7 : Départs : Les départs s'effectuent avant 11h00

Article 8 : Utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état. En cas d'endommagement le client s'engage à rembourser les frais occasionnés. Les chambres sont non fumeurs.

Article 9 : Capacité : La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires, sans pour cela annuler la réservation.

Politique d'annulation

CONDITIONS GENERALES D'ANNULATION

Article 1 : Annulation par le client : En raison de la petite taille de notre maison d'hôtes, toute annulation nous affecte de manière significative.

a) Dans tous les cas l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix du séjour.

b) Si l'annulation intervient moins de 72 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire et la totalité du séjour est à devoir moins les nuits ayant pu être relouée.

c/ Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début de séjour, et n'ayant pas prévenu de son retard, le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire et la totalité du séjour est à devoir.

d/ En cas de séjour écourté par rapport à la réservation initialement prévu, le prix correspondant au coût de l'hébergement initialement prévu reste intégralement acquis au propriétaire.

e/ En cas d'une annulation après l'arrivée, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire. En cas de longs séjours, nous vous recommandons de contracter une assurance annulation

Article 2 : Annulation par le propriétaire : Lorsque, avant le début du séjour, le propriétaire annule le séjour, il doit informer le client et s'assurer que le message a bien été reçu par le client. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.